



**« LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008
DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »
APRES EXAMEN DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

AVIS

présenté par

Pierre-Yves du FOU

Membre de la Commission « Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles,
coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

Rapporteur Général du Budget

SEANCE PLENIERE DU 24 JUIN 2008

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Compte Administratif 2007 et au projet de Budget Supplémentaire pour l'exercice budgétaire 2008,
- ◆ Les observations des commissions du CESR,
- ◆ Le projet d'avis de la commission du CESR en charge des Finances.

PREAMBULE

Le Président du Conseil régional a saisi le Conseil économique et social de Bourgogne¹ pour avis sur le Compte Administratif 2007 et sur le projet de Budget Supplémentaire pour l'exercice budgétaire 2008, préalablement à leur examen par le Conseil régional.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Après examen du Compte Administratif, le CESR constate que le résultat de l'exercice budgétaire 2007 s'établit en dépenses à 671,6 M€, en progression de 22,1 % par rapport à 2006, année qui avait elle-même connu une progression de près de 7 % des dépenses.

Il note le taux d'exécution global des dépenses qui s'élève à 91,7 % des crédits votés. S'agissant plus particulièrement du taux d'exécution des dépenses d'investissement (86.6 %), il remarque qu'il est plus important que celui des recettes d'investissement, lequel s'élève à 73.1 %, le différentiel étant comblé par l'utilisation des lignes de trésorerie.

S'agissant des recettes totales, soit 667,3 M€, le CESR relève qu'elles résultent à 48.3 % des transferts de l'Etat (296 M€), et à 44.3 % du produit de la fiscalité régionale (261 M€). Si la Région neutralise l'apport des recettes fiscales issues de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et de la Contribution au développement de l'apprentissage (CDA) sur lesquelles elle ne dispose plus de marge de manœuvre, la part des recettes sur laquelle le Conseil régional dispose d'une autonomie financière se limite à 32 %, soit moins d'un tiers de ses recettes réelles.

Le CESR se félicite du taux d'engagement global des autorisations de programme et d'engagement (AP/AE), notamment pour ce qui concerne les domaines de l'aménagement des territoires (99.6 %), de l'environnement (96.2 %) et de l'action économique (85.5 %). Il constate toutefois pour ces mêmes domaines, le faible taux de réalisation, respectivement de 23.9 %, 32.5 % et de 35.4 % dû au fait que les actions soutenues sont portées par des maîtres d'ouvrage autres que la Région : Etat, collectivités territoriales, entreprises, associations.

¹ CESR dans le texte.

Le CESR relève que la capacité de désendettement est passée de 11 à 18 mois au cours de l'exercice budgétaire 2007, sous l'effet conjugué de la diminution de l'épargne brute² et de la progression du stock d'emprunt³.

Il souligne cependant la progression de la mobilisation de l'emprunt d'équilibre⁴, dont 50 M€ ont été souscrits en 2007 afin d'équilibrer le budget régional contre 25 M€ en 2006 et 0 M€ en 2005.

Parvenu au terme de l'examen du Compte Administratif, le CESR prend acte du résultat positif de 4.8 M€, lequel est affecté au Budget Supplémentaire 2008.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

L'examen du projet de Budget Supplémentaire révèle l'inscription de 11 M€ de nouvelles autorisations de paiement et d'engagement (AP/AE).

Parmi ces crédits, il convient de noter l'affectation de 10 M€ pour la politique de développement des transports en commun de voyageurs et de près de 6 M€ pour les politiques de formation professionnelle et de l'apprentissage. Parallèlement à ces inscriptions nouvelles, près de 8 M€ sont annulés au titre de la politique des routes et voiries.

Les ajustements budgétaires relatifs aux crédits de paiement (CP) se soldent par une annulation de crédit d'un montant de près de 1,4 M€.

Le résultat positif de 7,9 M€ est affecté, dans le cadre de la gestion active de la dette, à la réduction de l'emprunt de la Région.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

² L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement (intérêts de la dette inclus).

³ Le stock de dette correspond à l'ensemble des dettes restant à la charge de la collectivité.

⁴ L'emprunt d'équilibre correspond à l'emprunt nécessaire à la collectivité pour assurer l'équilibre de son budget en fin d'exercice.

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Jean PERRIN
au titre de l'UNPI**

« Même si les transferts de charges ont des effets négatifs certains sur les finances de la Région, il faut rester attentifs.

Les impôts sont déjà élevés.

La TIPP est proche du maximum.

L'endettement hypothèque l'avenir.

L'emprunt d'équilibre facteur de compensation ne peut pas continuer à augmenter car il comble en effet un déficit budgétaire croissant qui peut s'assimiler à une fuite en avant préjudiciable pour les années futures ».

**Intervention d'Eric TAUFFLIEB
au titre des associations de consommateurs**

« Puisqu'on évoque les questions budgétaires, même si ce que je vais dire n'est pas directement connecté, je me fais l'écho du terrain sur la très grande inquiétude des consommateurs, particulièrement des plus modestes sur la vertigineuse hausse des prix. L'énergie, les loyers, les produits alimentaires sans parler du carburant tous les secteurs sont touchés. On trouve de plus en plus dans nos permanences des personnes en difficulté venant nous voir pour monter des dossiers de surendettement ou d'aide sociale. On note que nombre d'entre elles sont, par ailleurs, des salariés « classiques », c'est cela qui est inquiétant !

Quand un pays n'arrive plus à faire vivre correctement les personnes qui ont un travail, un salaire régulier, c'est qu'il est malade, économiquement et socialement. Il y a beaucoup de désespoir chez les personnes que nous rencontrons.

Il faut une mobilisation de tous dans ce domaine, y compris des collectivités ».



**Intervention de Patrick LAFORET
au titre de la CRCI**

« Je souhaiterais une analyse de la dette moins globale.

Il ne paraît pas illégitime de financer par l’emprunt à long terme des investissements durables et à l’inverse, sur le court terme, des investissements de durée de vie courte.

La présentation actuelle ne permet pas cette lecture ».

**Intervention de Louis NUGUE
au titre de l'UPA**

« Je souhaite que la Région n'oublie pas la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) qui n'est plus une route mais un serpent de mer. Je lance un appel à la responsabilité de nos élus régionaux et autres, qu'ils arrêtent de se passer la « patate chaude » et finalement de ne rien faire.

Cette route est une urgence pour le Sud de notre région, urgence économique et urgence citoyenne, car il y a eu et il y a encore chaque semaine beaucoup de morts, trop de morts.

Si la Région en a la volonté, elle trouvera les moyens, cessez de vous cacher, les élus bourguignons derrière un pied de vigne ».